

Compte Rendu Conseil Municipal du ~~(5)~~ 10 juin 2009

TIRAGE AU SORT JURES D'ASSISES 2010

Sont tirés au sort à partir de la liste électorale :

N° 1010 : GRANCI Claudine épouse MARTINEZ

N° 2340 : YAKHLOUFI Mohamed

N° 0732 : ENGELHARDT Frédéric

N° 0279 : BOYER Jean-Claude

N° 1996 : TREZIT Henri

N° 0346 : CAMPOS François.

EXONERATION PAIEMENT SALLE POLYVALENTE

A l'unanimité, le Conseil rejette la requête de l'ARCA relative à la demande d'exonération du paiement de loyer de la Salle Polyvalente (exposition Canet d'Autrefois).

ACQUISITION TERRAIN DE VOIRIE

A l'unanimité le Conseil vote l'acquisition pour aménagement de voirie, d'une parcelle de terrain appartenant à M. RAUNIER Jean-Marc, à l'intersection du chemin de la Sablière et de la Lergue, d'une superficie d'environ 150 m2 au prix de 35 € le m2.

FIXATION TAUX PROMUS-PROMOUVABLES

A l'unanimité, le Conseil décide de fixer le taux de promus (agents communaux nommés) - promouvables (agents communaux éligibles à la promotion) à 100% sur avis favorable du Comité Technique Paritaire.

PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

A l'unanimité le Conseil accepte d'être mandataire des six communes associées pour les demandes, l'encaissement et le reversement au prorata des subventions. Il décide également à l'unanimité de demander une subvention au titre du Fonds Européen de Développement Régional (FEDER).

CONTRAT D'ASSURANCE RISQUES STATUTAIRES DES AGENTS

A l'unanimité, le Conseil décide de charger le Centre de Gestion de la FPT de négocier un contrat de groupe avec adhésion facultative auprès de sociétés d'assurances pour la couverture des risques statutaires.

SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT A ASSOCIATIONS

A l'unanimité le Conseil décide d'accorder une subvention de 150 € au Souvenir Français, et 150 € à l'Association de Généalogie du Clermontais.

MARCHES DES TRAVAUX DE LA NOUVELLE CANTINE

Après avoir donné le compte-rendu de l'appel d'offres concernant les travaux de la nouvelle cantine, le Maire est autorisé à l'unanimité à signer les marchés de travaux avec l'entreprise VALERO (lot 1 VRD) pour un montant de 89.364 € HT, et avec l'entreprise DASSE CONSTRUCTIONS (lot 2 Bâtiment) pour un montant de 397.490 € HT (plus-value de 11.540 € pour le bardage bois).